L'UNSA éducation auditionnée sur la place de l'IA dans l'éducation

ACTUS MILITANTES



L'IA est le sujet d'actualité, aujourd'hui pourtant déjà bien intégré dans nos vies : notamment dans nos téléphones, sur les sites internet dans nos dialogues avec les chatbots… Nous sommes face à la quatrième révolution. Selon le dernier rapport du Conseil économique et environnemental, 62 % des emplois seront concernés par cette invasion de l'IA, 25% pourrait bénéficier de celles-ci mais 33 % pourraient être substitué par celle-ci. Elle ne va pas seulement supprimer des emplois, elle va aussi en transformer énormément ou recentrer les missions sur le métier d'origine. Dans l'Éducation, on ne peut fermer les yeux sur ce raz de marée, on n'arrête pas un train lâché à grande vitesse.

L'évaluation des compétences des élèves est de plus en plus un défi quand certains utilisent l'intelligence artificielle. Comment distinguer un travail réalisé généré par l'IA. Cette situation pose un véritable problème d'évaluation et de justice scolaire. Le recours à celle-ci est mu par la concurrence, la peur de ruiner ses chances et de se retrouver dans le fossé de l'échec, les élèves espèrent maximiser leurs chances et de rester dans la course ou tout simplement se simplifier la vie…
Dans ce contexte, les enseignants restent irremplaçables pour développer leur esprit critique, une compétence que l'IA ne peut inculquer. C'est pourquoi l'IA ne doit jamais être utilisée sans encadrement.

Entendu pour la note de cadrage de l'IA en Éducation, L'UNSA Éducation a répondu présent.

Un cadrage pour l'ensemble des personnels

L'IA impactera l'ensemble des personnels de l'éducation. Ces derniers seront confrontés à son utilisation et devront savoir s'ils ont l'autorisation de leur employeur pour l'exploiter dans leurs missions. Il est donc impératif que le cadrage prenne en compte tous les personnels.

Protection des données

Toutes les données collectées doivent impérativement respecter le cadre du RGPD (règlement général de protection des données) ainsi que la protection des données personnelles, conformément aux recommandations de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Références aux textes existants sur l'IA

Ces textes apportent une légitimité et un cadre structurant aux principes et intentions que nous souhaitons voir inscrits. Il est indispensable de s'appuyer sur des bases solides pour garantir un usage encadré et cohérent de l'IA dans l'éducation.

Sensibilisation aux risques et supervision humaine

L'UNSA Éducation insiste sur l'importance de la sensibilisation aux risques et aux impacts des systèmes d'IA, notamment en ce qui concerne les biais algorithmiques. La question de la supervision humaine doit également être centrale.

Protection des emplois

L'IA peut être une aide à la réalisation des missions des personnels. En revanche, elle ne doit en aucun cas conduire à la suppression de postes ni remplacer les agents. Nous craignons que son intégration progressive entraîne, à terme, une automatisation de certaines fonctions au détriment des personnels. Il est donc nécessaire d'encadrer strictement son usage pour prévenir toute dérive et ces suppressions.

Instance de veille et de dialogue social sur l'IA

À ce jour, les textes réglementaires relatifs au dialogue social et aux instances représentatives ne prévoient pas de cellule de veille spécifique sur l'IA. Pourtant, il serait essentiel de créer un espace d'échange et de bilan sur les usages de l'IA dans l'éducation, permettant un suivi régulier et une concertation avec les représentants des personnels. Une telle instance permettrait d'anticiper d'éventuelles problématiques et d'adapter les pratiques en fonction des retours du terrain.

Formation pour tous les personnels

Des dispositifs de formation sont essentiels. L'UNSA Éducation demande des formations adaptées aux différents niveaux de responsabilité et aux divers corps de métier, en différenciant les besoins selon l'usage qui sera fait de l'IA.

Cette formation doit être intégrée aussi bien dans la formation initiale que continue et concerner l'ensemble des acteurs du système éducatif : enseignants, inspecteurs, administratifs, infirmiers, assistants sociaux, ITRF, médecins,…. Il est indispensable d'assurer une montée en compétences collective pour garantir un usage maîtrisé et responsable de l'IA.

Les champs d'application du cadrage

Le champ ministériel de Jeunesse et Sports soit explicitement mentionné, alors même que l'IA y est déjà utilisée, notamment à l'INSE, dans l'analyse des blessures, les analyses des résultats de sportif…et dans d'autres structures. Or, des agents relevant de ce secteur expriment aussi des attentes quant à l'encadrement de l'IA dans leurs pratiques professionnelles. Ce périmètre doit être précisé afin d'apporter des réponses adaptées à l'ensemble des personnels concernés. Il est important aussi de ne pas oublier le champ de l'enseignement agricole et du supérieur également.

L'inclusion scolaire

De même, si l'IA est évoquée comme un outil d'inclusion au sens large, l'inclusion scolaire et l'adaptation de l'IA aux besoins des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers doivent être traitée. l'IA peut être pensée comme un levier d'accessibilité pour tous les publics scolaires.

Vers un cadre évolutif et structurant

Le cadre d'usage de l'IA doit être conçu comme un référentiel structurant et évolutif, non seulement pour s'adapter aux avancées technologiques, mais également pour suivre les évolutions réglementaires. Une révision périodique des principes et des pratiques devra être envisagée pour garantir un usage pertinent et éthique de l'IA dans l'éducation.

Déconstruire le fantasme de l'IA

Pour l'UNSA Éducation, déconstruire le fantasme de l'intelligence artificielle est essentiel. l'IA ne prend pas de décisions, elle est formatée par ceux qui la crée, la violation des éléments constituants notre société ne serait pas issu de l'IA mais bien de ceux qui les pilotent. Ne pas se laisser déborder, et sanctionner tout dérapage est important.

Impact environnemental

L'impact environnemental nous semble aussi un sujet important de sensibilisation. Les *data centers* sont énergivores, il ne faut pas sous-estimer cet impact.

En conclusion

L'UNSA Éducation restera attentive à ces enjeux et poursuivra ses actions pour que l'intégration de l'IA dans l'éducation se fasse dans le respect des principes d'inclusion, d'équité et de protection des droits des personnels et des élèves. Nous appelons à un cadrage plus large, intégrant tous les

personnels, garantissant une véritable protection des données, encadrant la supervision humaine, et incluant un dispositif de veille et de formation adapté.

Article publié sur le site UNSA éducation